



Thinking Africa

NOTE DE RECHERCHE

LA CRIMINALITE ORGANISEE EN CENTRAFRIQUE : TYPOLOGIES ET DEFIS

Archange BISSUE BI NZE

Diplômé en Histoire et en science politique (option : Études Internationales) de l'Université Omar Bongo. Diplômé en Comptabilité-Banque-Finance et en Audit et Contrôle de gestion de l'Institut des Hautes Etudes de Management. Doctorant en sciences politiques et sociales à l'Université Catholique de Louvain. Chercheur au Centre d'Etudes des Crises et des Conflits Internationaux.

Résumé

Cette note de recherche s'interroge sur le phénomène du crime organisé aussi bien transnational et transfrontalier dans un État fragile, la République centrafricaine. L'objectif est de montrer que la criminalité organisée est une variable intermédiaire des crises politiques. Elle alimente les conflits armés en faisant usage de ses ressources humaines, financières et matérielles. Par conséquent, c'est l'un des facteurs qui entrave la paix et la reconstruction post-conflit en RDC.

Contexte

Cette note de recherche s'inscrit dans un triple contexte. Primo, certaines activités du crime organisé en Centrafrique participent au phénomène mondial de la criminalité organisée. Plusieurs rapports d'organisations non gouvernementales, de groupes d'experts notamment l'UNODC le mentionnent. Secundo, dans les Etats faillis où l'on observe une instabilité chronique, la criminalité organisée à une large éventail d'activités à mener. Tertio, les acteurs du crime organisé en Centrafrique "partagent la gouvernance du territoire" avec le pouvoir exécutif. Il y a des zones qui sont totalement gérées par les groupes armés qui n'hésitent pas à pratiquer leurs activités criminelles. De fait, dans un contexte sous-régional peut stable, la criminalité organisée trouve un théâtre d'opération multi scalaire.

Idées majeures

- La criminalité organisée en Centrafrique profite à plusieurs acteurs internes et externes. Elle s'observe à travers la migration clandestine, le blanchiment d'argent, le trafic de stupéfiants, le trafic d'ALPC et le trafic de minerais.
- La criminalité organisée est l'une des entraves au développement des villes et régions éloignées de Bangui. L'insécurité qu'elle produit concomitamment à l'instabilité du pays entraîne les refus d'affectation dans certaines régions par les agents de l'administration publique.
- Plusieurs élites politico-militaires centrafricaines bénéficient des retombées des activités du crime organisé. Le trafic de minerais et d'ALPC est celui qui procure le plus d'avantage.
- Les groupes armés et les milices frontalières qui se replus en Centrafrique sont les principaux acteurs du phénomène du crime transnational et transfrontalier.
- La présence des soldats onusiens ne permet pas d'endiguer le phénomène du crime organisé du fait de la limitation des mandats, mais aussi et surtout de l'affaiblissement de l'Etat et la pérennisation des conflits.

Problématique

- Quelles sont les activités caractéristiques du crime organisé en Centrafrique ?
- Qui sont les acteurs de ce phénomène ?
- En quoi la criminalité organisée est dommageable pour une paix durable en RCA ?

Mots-clés

RCA, criminalité organisée, groupe armés, conflits, instabilité.

Introduction

La criminalité organisée est une question qui actuellement, demeure au cœur des préoccupations des Etats, des Communautés Economiques Régionales (CER's)⁵¹ et des organisations internationales notamment l'Organisation des Nations-Unies (ONU)⁵². Sur le plan géopolitique, on observe

que toutes les sous-régions sont confrontées à ce phénomène : la CEDEAO avec l'instabilité au Nord du Mali ; la CEN-SAD avec le délitement de l'Etat Libyen ; la CEEAC avec la crise en République Centrafricaine (RCA). Sur le plan géostratégique, il y a un développement éparé des théâtres de conflits surtout dans les Etats faillis⁵³ à l'instar de la RCA.

Ce phénomène inquiétant du crime organisé se définit par un « *ensemble de crimes et délits caractérisés par une préparation minutieuse, avec multiples interventions, et dimension en générale internationale* »⁵⁴. On y observe deux aspects fondamentaux à savoir la criminalité transnationale et la criminalité transfrontalière.

Précisons qu'« *une infraction est de nature transnationale si, elle a été commise dans plus d'un Etat ; si elle est commise dans*

⁵¹ La Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage adoptée par les onze Etats de la CEEAC le 30 avril 2010, à Kinshasa ; Le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits, de Maintien de paix et de sécurité dans la CEDEAO adopté à Lomé en 1999 ; Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs adopté le 15 décembre 2006, à Nairobi.

⁵² A titre d'exemples : la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1999 ; La Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif adoptée à New York le 15 décembre 1997, entrée en vigueur le 23 mai 2001 ; La Résolution 53/111 relative à la « Criminalité transnationale organisée » du 20 janvier 1999, document A/RES/53/111 ; La

Résolution 55/25 contenant la « Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée » du 8 janvier 2001, Document A/RES/55/25 ; La Résolution 55/255 contenant le « Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée » du 8 juin 2001, Document A/RES/55/255 ; etc.

⁵³ Un Etat est failli lorsqu'on observe une « *incapacité totale ou partielle de l'Etat à offrir sa protection et les services minima qu'il doit en théorie prodiguer à ses citoyens. La défaillance peut être spatiale : une partie du territoire étatique échappant au contrôle du pouvoir central* » In ROSIERE (Stéphane), *Dictionnaire de l'espace politique : géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.96

⁵⁴ GUINCHARD (Serge), DEBARD (Thierry), *Lexique des termes juridiques*, 19ème édition, Paris, Editions Dalloz, 2012, p.261.

*un État, mais qu'une partie substantielle de sa préparation, de sa planification, de sa conduite ou de son contrôle a lieu dans un autre État ; si elle est commise dans un État, mais qu'elle implique un groupe criminel organisé qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État ou, enfin, si elle est commise dans un État mais a des effets dans un autre État »*⁵⁵. La Centrafrique n'échappe pas aux caractéristiques du crime organisé.

Qualifiée d'Etat "fantôme"⁵⁶, la RCA est située dans une zone géographique (Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Tchad, Soudan du Nord et Soudan du Sud, Cameroun) à fortes activités criminelles organisées. Soulignons que le crime organisé est une variable intermédiaire des crises qui alimente les conflits armés internes et régionalisés. C'est aussi l'un des facteurs qui gangrène la reconstruction post-conflit et fragilise la souveraineté de l'Etat Centrafricain.

Dès lors, quelles sont les activités permettant d'identifier le crime organisé en RCA ? Qui sont les personnes qui y participent ? En quoi les activités menées sont dommageables pour une paix durable ?

L'approche théorique de l'Etat failli (*state failure*) que nous empruntons à l'américain Robert Rotberg nous permettra d'examiner le phénomène de la criminalité organisée en Centrafrique. Ainsi, cette note de recherche s'articule autour de deux axes: les types de crimes organisés (I) et les défis y relatifs (II).

I / LES TYPES DE CRIMES ORGANISES

Il y a une pluralité de crimes organisés en RCA parmi lesquels : le trafic d'ALPC⁵⁷, de minerais, de stupéfiants, le blanchiment d'argent et la migration clandestine. Analysons par ordre décroissant chaque élément en indiquant le profil des acteurs.

1. La migration clandestine

Cette migration est consubstantielle aux crises que traverse ce pays. Réfugiés d'abord dans les pays limitrophes principalement la RDC, le Cameroun⁵⁸ et le Tchad, les migrants clandestins sont pour la plupart des personnes qui se trouvent dans les groupes de réfugiés avec l'intention d'aller au-delà des pays frontaliers de la Centrafrique. Profitant des mouvements migratoires⁵⁹ provoqués par les crises et de la porosité des frontières, ils ont le plus souvent des contacts avec les *passeurs informels* pour se rendre dans le pays de leur

⁵⁵ Convention des Nations Unies sur le crime transnational organisé adoptée le 8 juin 2001.

⁵⁶ Lire : NIEWIADOWSKI, (Didier), « La République centrafricaine : Le naufrage d'un État, l'agonie d'une nation », 21 janvier 2014, 27 p ; ICG, « La République centrafricaine : Anatomie d'un État fantôme », *Rapport Afrique*, n°136, 13 décembre 2007 ; etc.

⁵⁷ Ce terme signifie Armes Légères et de Petit Calibre.

⁵⁸ TIADJEU (Ghislain. B), « L'enregistrement des réfugiés dans la façade Est du Cameroun », In Reconnaître les personnes en tant que réfugiés, RMF, n°65, novembre 2020, p.p.47-49.

⁵⁹ OIM, *Les dimensions migratoires de la crise en République centrafricaine « Considérations à court, moyen et long terme »*, Genève, août 2014, 11 p.

choix. Ces migrants transnationaux ⁶⁰ (des centaines environs) ont plusieurs profils : ceux qui sont à la recherche de moyens financiers ; ceux qui fuient l'instabilité du pays ; ceux qui fuient la justice post-conflit du fait qu'ils eurent participé à certains conflits; ceux qui sont recherchés pour les cas de délits et/ou de crimes ; etc.

2. Le blanchiment d'argent

Sociétés écrans, détournements de fonds, investissements sans traçabilité de la provenance des fonds, etc., voilà quelques facettes du blanchiment d'argent (On parle de plusieurs milliards de francs CFA blanchis par an en RCA). Par sa vulnérabilité territoriale, sa porosité administrative et sa faiblesse institutionnelle, etc., la RCA fait face à ce crime organisé. Malgré les efforts du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) et ses partenaires internationaux et les instruments juridiques existants, le phénomène continu en RCA et dans toute l'Afrique⁶¹.

Dans ce type de crime, les acteurs sont multiples : les élites (politiques, économiques, militaires, etc.) ; une faction de citoyens et d'étrangers résident et/ou ayant des intérêts

économiques en RCA ; les chefs rebelles ; etc. Aussi, la faiblesse de l'Etat, le trafic de minerais et de stupéfiants génère-t-il des sommes importantes qui sont investies soit dans des activités illégales (le financement de groupes armés), soit dans la création d'activités licites⁶² (la construction de biens immeubles et/ou l'achat de biens meubles). La difficile lutte contre ce phénomène qui s'est bien enraciné dans un pays failli favorise le développement d'autres crimes organisés. Nous nous trouvons donc dans un système d'interactions d'activités criminelles qui sert les intérêts de leurs auteurs.

3. Le trafic de stupéfiants

La cocaïne (stimulant), l'ibogaïne (hallucinogène), l'opium (déresseur), le cannabidiol (antipsychotique)⁶³, etc., voilà quelques stupéfiants. La consommation et le trafic de tramadol (en Afrique du Nord, Ouest et Centre)⁶⁴ et de cannabis produit localement, sont un problème de sécurité intérieure et nationale en RCA et dans maints Etats de l'Afrique centrale⁶⁵. Le fait que les statistiques soient insuffisantes voire biaisées à cause de la faiblesse sécuritaire rend la quantification et la cartographie de circulation

⁶⁰ *Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. 2015-2020*, Rapport UNODC, p.5.

⁶¹ FONTANIVE (Jean-Claude) et CHICHTI (Jamel Eddine), « Le blanchiment d'argent : un fléau en Afrique », In *Géopolitique, Analyse*, IAE Paris Club Afrique, éd. 2019, publié sur Nextsee le 17 avril 2020.

⁶² Par exemple, plusieurs trafiquants de minerais achètent des voitures qui servent de taxi à Bangui.

⁶³ Commission Globale de Politique en matière de drogues, *La classification des substances psychoactives. Lorsque la science n'est pas écoutée*, Rapport 2019, p.18.

⁶⁴ Organe International de Contrôle des Stupéfiants, Rapport 2019, p.85.

⁶⁵ LEGGET (Ted), DAWSON (Jenna), YEARSLEY (Alexander), *Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale. Une évaluation des menaces*, Rapport UNODC, Viennes, octobre 2011, p.p.37-38.

des stupéfiants difficiles. La RCA est un pays de transit et de production de stupéfiants.

Ici, les acteurs sont sensiblement les mêmes : les groupes armés ; une faction de jeunes défavorisés et délinquants, d'hommes actifs⁶⁶ ; certains commerçants ambulants de produits pharmaceutiques non distinctifs qui ne vendent qu'à leurs abonnés ; certains membres de forces de sécurité et de défense issus des rebelles démobilisés ; etc. Les bénéfices économiques de ce trafic sont mal connus. On les estime à des millions de francs. Ces fonds participent au blanchiment d'argent et au financement d'autres activités illicites (nationales et/ou transnationales). Le fait de concentrer les forces armées pour stabiliser le territoire handicap la lutte.

4. Le trafic de minerais

Le trafic de minerais⁶⁷ (Or, diamant, cobalt, etc.) est bénéfique à plusieurs acteurs nationaux, frontaliers et internationaux : les groupes armés ; les industries extractives ; les élites (politico-militaires et économiques, etc.) ; les acheteurs étrangers se faisant passer

pour des touristes et biens d'autres. Si les sites d'extraction⁶⁸ sont divers⁶⁹, les voies de transit⁷⁰ le sont aussi.

Ce trafic est bien orchestré avec la délivrance de faux permis d'exploitation et d'autres documents. De plus, les ressources humaines sont disponibles et obéissent à une chaîne hiérarchique que voici : le responsable et le gestionnaire du site, les mineurs, le négociant, l'exportateur⁷¹. Malgré les efforts de lutte, la contiguïté frontalière de la RCA avec ses voisins où le même phénomène est observé avec ses corollaires, amène à qualifier ces matières premières exploitées illicitement de « *minerais de guerre* »⁷². On évalue les sommes engrangées en milliards de francs, sommes injectées dans des activités légales et illégales par les acteurs.

5. Le trafic d'ALPC

Les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et leur « *trafic illicite posent actuellement un sérieux problème de sécurité publique, nationale et régionale* »⁷³ en Afrique au regard des effets destructeurs

⁶⁶ BBC News Afrique, « Centrafrique : des chauffeurs convoyant munitions et drogues condamnés », publié le 27 février 2018, consulté le 12 décembre 2020. URL : https://www.google.com/amp/s/www.bbc.com/afrique/region-43220328_amp

⁶⁷ En mai 2013, le processus Kimberley suspendit la commercialisation des diamants de la RCA à cause de leur extraction et vente illégale.

⁶⁸ Lire JAILLON (Alexandre) et DE BRIER (Guillaume), *Cartographie des sites minières artisanaux dans l'ouest de la Centrafrique*, IPIS, novembre 2019, 104 p.

⁶⁹ Par exemple au Nord (Bamingui-Bangoran), au centre (Ouaka), à l'ouest (Nana-Mambéré), à l'Est (Haute-Kotto) et au Sud (Lobaye).

⁷⁰ Cameroun, les deux Soudan, Tchad, etc.

⁷¹ Lire OBALE (Offah), *Du conflit à l'illégalité : cartographier le commerce des diamants de la République centrafricaine au Cameroun*, Partenariat Afrique Canada, décembre 2016, 36 p ; Global Witness, *Une chasse aux pierres*, juin 2017, 18 p.

⁷² Cf. LHUILIER (Gilles), *Minerais de guerre. Une nouvelle théorie de la mondialisation du droit*, FMSH-WP, n°36, juillet 2013, 42 p.

⁷³ DIALLO (Mamadou Yaya), *Les Nations Unies et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre : défis, enjeux et perspectives*, Thèse de doctorat, université de Reims Champagne-Ardenne, 2009, p.9.

massifs⁷⁴ qu'ils produisent⁷⁵. En RCA, les ALPC s'acquièrent différemment : l'achat avec les rebelles ; le ramassage sur un terrain de combat ; la fabrication domestique ; etc.

De plus, la prolifération et la circulation d'ALPC est pratiquée majoritairement par les groupes armés⁷⁶ et certaines élites politico-militaires en quête de pouvoir. Ce trafic fait partie de *l'hybridation criminelle*⁷⁷ dans la mesure où il y a une criminalité de profit et une criminalité politique. Les armes provenant de pays divers (Chine, France, Israël, Russie, Libye, Rwanda, etc.) à destination de la RCA sont ensuite disséminées dans les pays limitrophes. D'où certains auteurs qualifient la RCA de *poudrière régionale*⁷⁸.

III/ LES DEFIS

Les défis sont nombreux. Toutefois, nous présentons quelques-uns dans cette note : l'insécurité permanente, l'affaiblissement de l'Etat, la pérennisation des conflits, les contrastes régionaux de développement.

1. L'insécurité permanente

La possession illégale d'armes par les groupes non étatiques voire privés, accentue le grand banditisme. Celui-ci se traduit par le mercenariat, le braconnage, le pillage de (villages, quartiers et champs), les coupures de routes, les attaques à main armée, et d'autres exactions laissant les populations dans une profonde insécurité à l'origine de sérieux dommages pour les agriculteurs et éleveurs⁷⁹. Dans les régions du nord par exemple et du sud-est, l'insécurité tend à devenir constante du fait de la porosité des frontières occasionnant un repli des rebelles tchadiens (hostiles à Idriss Deby), des soudanais, et d'autres petites factions politico-militaires internes (anti-balaka, FDPC, MLPC, etc.). Cette circulation (interne) et l'interpénétration des factions criminelles organisées (externes) en RCA créent l'instabilité permanente⁸⁰ favorable à l'affaiblissement de l'Etat qui peine à se sécuriser.

⁷⁴ Dans une monographie de Small Arms Survey datant de 2001, les dégâts liés aux ALPC sont inquiétants : 500 000 décès, 300 000 pendant les conflits et 200 000 par homicide et suicide.

⁷⁵ ANCELIN (Julien), *La lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en droit international*, thèse de doctorat, université de Bordeaux, 2014, p.15.

⁷⁶ Conflict Armament Research, *Groupes armés non étatiques en République centrafricaine. Types et sources d'armes et de munitions identifiées*, Londres, janvier 2015, 29 p.

⁷⁷ Cf. FIOC (Marc-Antoine), *L'hybridation criminelle*, Mémoire, Université Panthéon-Assas, 2014, 123 p.

⁷⁸ Lire BERMAN (Eric. G), LOMBARD (Louisa. N), *La République centrafricaine et les armes légères « une poudrière régionale »*, Genève, Suisse, Small Arms Survey, 2008, 185 p.

⁷⁹ MASSALBAYE TENNEBAYE, *Les Peuhls Mbororo de Centrafrique une communauté qui souffre*, Rapport, AIDSPC, octobre 2014, p.29.

⁸⁰ Lire HUGON (Philippe), « Les défis de la stabilité en Centrafrique », in *les notes de l'IRIS*, France, Février 2014, 13 p ; TAMEKAMTA ZOZIME (Alphonse), *Gouvernance, rébellions armées et déficit sécuritaire en RCA*, Note d'Analyse du GRIP, 22 février 2013, Bruxelles. URL: <http://www.grip.org/fr/node/821>

2. L'affaiblissement de l'Etat

La résolution des crises Centrafricaines se solde le plus souvent par une paix négative. A cause des avantages de la criminalité organisée, on utilise d'autres moyens pour se faire entendre, mieux pour avoir gain de cause. C'est pourquoi, certains acteurs politiques⁸¹ et les acteurs des groupes politico-militaires⁸² centrafricains « *essaient au gré des situations, d'arracher le pouvoir à la pointe des fusils* »⁸³. Ainsi, le développement de la « *militarisation du mécontentement politique* »⁸⁴ et l'effondrement de la sécurité nationale et intérieure affaiblissent l'Etat qui, a du mal à exercer le monopole de la violence légitime sur son territoire⁸⁵. Les particularismes de cet affaiblissement sont de plusieurs ordres. D'une part, l'Etat n'arrive pas à exercer un contrôle de la capitale (Bangui) sans recourir à l'aide extérieure. D'autre part, les Forces Armées Centrafricaine (FACA) sont sous-

équipées, moins formées et ont du mal à défendre le pays de façon optimale. Ainsi, la criminalité organisée étant un facteur de fragilité étatique est aussi un élément de pérennisation des conflits.

3. La pérennisation des conflits

Malgré les interventions internationales⁸⁶ en RCA, on assiste à une pérennisation des conflits. Cet enlisement est sous-tendu par le crime organisé. Primo, *l'exploitation illicite des minerais*. En toile de fond, la commercialisation des minerais⁸⁷ permet aux groupes armés de disposer de fonds nécessaires pour l'achat de la logistique, le recrutement, la formation et le paiement des soldats. Secundo, *l'approvisionnement facile des armes*. « *Les flux illicites d'armes et de munitions contribuent à déstabiliser les pays dans lesquels les OMP de l'ONU opèrent* »⁸⁸. En RCA, la présence des casques bleus et les programmes de DDR ne parviennent pas à endiguer l'accessibilité des armes aux forces

⁸¹ Lire LEABA (Oscar), « La crise Centrafricaine de l'été 2001 », in *Politique africaine*, n°84, décembre 2001, p.p.163-175.

⁸² Lire TAMEKAMTAZOZIME (Alphonse), « Centrafrique pourquoi est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djotodia et de la MISCA ? », in *NAP*, n°14, janvier 2014, 9 p.

⁸³ SEMNINAKPON HOUENOU (Arnaud), « Aspects de la crise en République centrafricaine », mis en ligne le 30 novembre 2016, consulté le 20 décembre 2020. URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1255>

⁸⁴ BADO (Arsène Brice), « Décryptage des crises en République Centrafricaine », in *Un monde sous tensions*, 2014, p.40.

⁸⁵ Lire KILEMBE (Faouzi), « Assurer la sécurité en République Centrafricaine mission impossible ? », in *Friedrich Ebert Stiftung*, Cameroun, Octobre 2014, 28 p.

⁸⁶ De 1997 à mars 2021, il y a eu environ plus de quinze opérations. Celles des Etats isolés

(France, Russie, Lybie, USA, Afrique du Sud, Congo), celles des organisations sous-régionales (CEMAC, CEEAC), continentales (UA, UE) et internationales (ONU).

⁸⁷ DIETRICH (Christian), « Monnaie forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins », In *Document hors série n° 4*, Partenariat Afrique Canada, 2002, [En ligne], consulté le 24 mai 2018. URL : www.pacweb.org ; IBANDA KABAKA (Paulin), « Le conflit politique armé et l'exploitation des ressources naturelles en Centrafrique. : Essai d'explication par la théorie des Etats 'faillis' et par l'approche régionale ». 2015. <hal-01250475>

⁸⁸ ANDERS (Holger), *Surveiller les flux d'armes illicites : le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, septembre 2018, p.3.

irrégulières. Tertio, une *pluralité d'acteurs*⁸⁹ *avide de pouvoir*. Le fait que les putschs soient la voie préférée d'accès au pouvoir amène les acteurs velléitaires à provoquer des conflits multi scalaires dans le pays.

4. Les contrastes régionaux de développement

La ville de Bangui, capitale de la Centrafrique, se situe dans la préfecture d'Ombella-Mpoko (au Sud du territoire). Cette dernière concentre toutes les administrations du pays. Elle est aussi la ville la plus développée et celle qui subit l'exode rural. A cause de la permanence de la criminalité organisée, plusieurs régions se vident d'une partie considérable de leur population. De même, on constate qu'il y a une difficulté de l'Etat à mettre en œuvre des projets de développement dans plusieurs préfectures⁹⁰, du fait que leurs accès et leurs contrôles sont entravés par des rebelles. De ce fait, le crime organisé est un facteur qui

permet de lire les contrastes régionaux de développement en RCA et dans d'autres pays d'Afrique⁹¹. La peur d'être confronté aux coupeurs de routes entraîne parfois le refus d'affectation de certains fonctionnaires dans maintes localités à forte insécurité. La conséquence est par exemple, le manque d'enseignants dans les écoles⁹² ou un sous-effectif d'agents de l'Etat dans maintes régions. Ainsi, nonobstant le manque de volonté politique, le crime organisé accentue les écarts de développement d'une région à l'autre.

Conclusion

La criminalité organisée qu'elle soit transnationale et/ou transfrontalière est une variable intermédiaire⁹³ qui *favorise l'instabilité permanente*⁹⁴ en RCA. Le pire c'est que cette criminalité se régionalise⁹⁵ dans la sous-région de la CEEAC, créant ainsi un engrenage d'instabilité et une fragilisation de la sécurité politique et de la sécurité

⁸⁹ TAMEKAMTA ZOZIME (Alphonse), *Gouvernance, rébellions armées et déficit sécuritaire en RCA*, Note d'Analyse du GRIP, 22 février 2013, Bruxelles. URL: <http://www.grip.org/fr/node/821>

⁹⁰ Exemple : la Vakaga au Nord, le haut-mboumou à l'Est, la Sangha-économique au Sud-Est.

⁹¹ Cf. REITANO (Tuesday) et HUNTER (Marcena), *Le paradoxe crime-développement. Crime organisé et objectifs de développement durable*, Rapport continentale n°2, enact, février 2018, 48 p.

⁹² Lire GOUNEBANA (Charles Benjamin), *Les conséquences des troubles sociopolitiques sur le système éducatif centrafricain de 1991 à l'an 2001 : situation de l'enseignement primaire*, Thèse, Université de Bourgogne, 2006, 351 p.

⁹³ C'est un phénomène qui ne dépend pas de la nature de l'Etat ni des contingences auxquelles

est soumis un Pays. Pour en savoir plus, lire AKTOUF (Omar), *Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p.p. 34-36.

⁹⁴ Cf. BINOUA (Joseph), *Centrafrique, l'instabilité permanente*, Paris, L'Harmattan, 2005, 74 p.

⁹⁵ Lire : INTERPOL-enact, *Évaluation stratégique de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale*, Rapport d'analyse, 30 septembre 2018, 34 p ; CHAUVIN (Emmanuel), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?*, Etudes de l'AFD, mars 2018, 126 p ; CHAUVIN (Emmanuel) et MAGRIN (Géraud), « Violences et régionalisation en Afrique centrale », In *Belgeo*, n°4, novembre 2020, 20 p.

militaire dans quelques Etats limitrophes. Elle s'accompagne d'une part, par une violation des droits fondamentaux de la personne et d'autre part, par une remise en cause de l'exercice de la souveraineté des Etats, en particulier les États faillis et fragiles. En outre, elle pose un autre problème, celui de la sécurité humaine. En RCA tout comme au Mali, la situation des enfants-soldats, la consommation de drogues, les migrations clandestines, la traite humaine voire le trafic humain, etc., sont à mettre au passif du crime organisé⁹⁶.

Parallèlement, la question de l'insécurité qu'elle engendre ne trouve pas de solution durable malgré la lointaine présence des forces onusiennes et sous-régionales⁹⁷. Dans ce tableau sombre que complète la criminalisation de l'Etat par les élites, on trouve les facteurs hétérogènes qui sapent la reconstruction post-conflit parmi lesquels, l'impunité⁹⁸ des auteurs de crimes organisés et la circulation à ciel ouvert des ALPC. Par conséquent, il faut un meilleur contrôle voire une parfaite traçabilité de ses armes⁹⁹ afin de déterminer les responsabilités des divers

acteurs et leurs complices. Citons en deux catégories.

La première catégorie ce sont les groupes armés parmi lesquels : Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP), Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC), Convention Patriotique du Salut du Kodro (CPSK), Unité pour la Paix en Centrafrique (UPC), Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC), Rassemblement Patriotique pour le Renouveau de la Centrafrique (RPRC), Front Populaire pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC), Mouvement National pour la Libération de la Centrafrique (MNLC), Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice (MLCJ), Comité Politique de Sécurité (CPS), Alliance pour la Renaissance et la Restauration (A2R), anti-balakas, zaraguinas, jandjawids. Précisons qu'on appelle aussi les groupes armés, les groupes politico-militaires¹⁰⁰ ou les milices.

Dans la seconde catégorie, nous identifions par exemple certaines élites à

⁹⁶ MOULAYE (Zeïni), *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Mali, février 2014, p.11.

⁹⁷ Lire : BIYOQUE BI NTOUGOU (Jean Delors), ZOZIME TAMEKAMTA (Alphonse), « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », In GRIP, n°6, 25 mars 2014, 20 p.

⁹⁸ Lire : NGOUMBANGO KOHETTO (Jocelyn), *L'accès au droit et à la justice des citoyens en République Centrafricaine*, Thèse, Université de Bourgogne, Paris, 2013, 590 p ; MUSILA (Godfrey.M), *La Cour Pénale Spéciale et autres options de responsabilité en République*

Centrafricaine : recommandations politiques et juridiques, étude spécifique n°2, Académie Internationale des Principes de Nuremberg, 2016, 61 p.

⁹⁹ GRIP, *Contrôle des transferts d'armes. L'exemple des Etats francophones d'Afrique subsaharienne*, Carnets stratégiques, Délégation des affaires étrangères, Paris, 59 p ; UNIDIR, *Gestion des armes et des munitions (GAM) en Afrique*, In Programme des armes classiques, Rapport, publié le 6 mai 2020, 39 p.

¹⁰⁰ Lire : VIRCOULON (Thierry), *Écosystème des groupes armés en Centrafrique*, Notes de l'IFRI, Avril 2020, 36 p.

savoir : François Bozizé Yangouvonda et Michel Djotodia. Ces derniers ont été dénoncés par les organisations non gouvernementales et les mass-médias pour avoir été très proches des groupes armés irréguliers, mais aussi pour avoir utilisé leur position à un moment donné afin de pratiquer les activités liées à la criminalité organisée.

Enfin de compte, reconstruire la Centrafrique avec autant d'éléments de blocages, c'est investir conséquemment dans un secteur central dans la stabilité des Etats, la Sécurité¹⁰¹. Ce secteur a des piliers qu'il faut dynamiser en RCA afin de freiner le crime organisé : l'armée, la police, la justice, la douane, les finances et l'économie.

Bibliographie

- AKTOUF (O.), *Méthodologie des sciences sociales et approches qualitatives des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987.

- ANCELIN (J.), *La lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en droit international*, thèse de doctorat, université de Bordeaux, 2014, 640 p.

- ANDERS (H.), *Surveiller les flux d'armes illicites : le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix, septembre 2018, 24 p.

- BADO (A.B.), « Décryptage des crises en République Centrafricaine », in *Un monde sous tensions*, 2014, 11 p.

- BBC News Afrique, « Centrafrique : des chauffeurs convoyant munitions et drogues condamnés », publié le 27 février 2018, consulté le 12 décembre 2020. URL : <https://www.google.com/amp/s/www.bbc.com/afrique/region-43220328.amp>

- BERMAN (E.G.), LOMBARD (L.N.), *La République centrafricaine et les armes légères « une poudrière régionale »*, Genève, Suisse, Small Arms Survey, 2008, 185 p.

- BINOUA (J.), *Centrafrique, l'instabilité permanente*, Paris, L'Harmattan, 2005, 74 p.

- BIYOQUE BI NTOUGOU (J.D.), ZOZIME TAMEKAMTA (A.), « Dynamique des réponses sécuritaires de la CEEAC à la crise centrafricaine », In *GRIP*, n°6, 25 mars 2014, 20 p.

- CHAUVIN (E.) et MAGRIN (G.), « Violences et régionalisation en Afrique centrale », In *Belgeo*, n°4, novembre 2020, 20 p.

- CHAUVIN (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?*, Etudes de l'AFD, mars 2018, 126 p.

- Commission Globale de Politique en matière de drogues, *La classification des substances psychoactives. Lorsque la science n'est pas écoutée*, Rapport 2019, 55 p.

¹⁰¹ Cf. DOUI WAWAYE (Augustin Jérémy), *La sécurité, la fondation de l'Etat centrafricain : contribution à la recherche de l'Etat de droit*,

Thèse, Université de Bourgogne, Paris, 2012, 743 p.

- Conflit Armement Research, *Groupes armés non étatiques en République centrafricaine. Types et sources d'armes et de munitions identifiées*, Londres, janvier 2015, 29 p.
- Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage adoptée par les onze Etats de la CEEAC le 30 avril 2010, à Kinshasa.
- Convention des Nations Unies sur le crime transnational organisé, adoptée le 8 juin 2001.
- Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif adoptée à New York le 15 décembre 1997, entrée en vigueur le 23 mai 2001.
- Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1999.
- DIALLO (M.Y.), *Les Nations Unies et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre : défis, enjeux et perspectives*, Thèse de doctorat, université de Reims Champagne-Ardenne, 2009, 415 p.
- DIETRICH (C.), « Monnaie forte : L'économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins », In *Document hors série n° 4*, Partenariat Afrique Canada, 2002, [En ligne], consulté le 24 mai 2018. URL : www.pacweb.org
- DOUI WAWAYE (A.J.), *la sécurité, la fondation de l'Etat centrafricain : contribution à la recherche de l'Etat de droit*, Thèse, Université de Bourgogne, Paris, 2012, 743 p.
- FIOC (M-A.), *L'hybridation criminelle*, Mémoire de Master, Université Panthéon-Assas, 2014, 123 p.
- FONTANIVE (J-C.) et CHICHTI (J.E.), « Le blanchiment d'argent : un fléau en Afrique », In *Géopolitique, Analyse*, IAE Paris Club Afrique, éd. 2019, publié sur Nextsee le 17 avril 2020.
- Global Witness, *Une chasse aux pierres*, juin 2017, 18 p.
- GOUNEBANA (C.B.), *Les conséquences des troubles sociopolitiques sur le système éducatif centrafricain de 1991 à l'an 2001 : situation de l'enseignement primaire*, Thèse, Université de Bourgogne, 2006, 351 p.
- GRIP, *Contrôle des transferts d'armes. L'exemple des Etats francophones d'Afrique subsaharienne*, Carnets stratégiques, Délégation des affaires étrangères, Paris, 59 p.
- GUINCHARD (S.), DEBARD (T.), *Lexique des termes juridiques*, 19ème édition, Paris, Editions Dalloz, 2012.
- HUGON (P.), « Les défis de la stabilité en Centrafrique », in *Les notes de l'IRIS*, France, Février 2014, 13 p.
- IBANDA KABAKA (P.), « Le conflit politique armé et l'exploitation des ressources naturelles en Centrafrique. : Essai d'explication par la théorie des Etats 'faillis' et par l'approche régionale ». 2015. <hal-01250475>

- ICG, « La République centrafricaine : Anatomie d'un État fantôme », *Rapport Afrique*, n°136, 13 décembre 2007.
- INTERPOL-enact, *Évaluation stratégique de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique centrale*, Rapport d'analyse, 30 septembre 2018, 34 p.
- JAILLON (A.) et DE BRIER (G.), *Cartographie des sites miniers artisanaux dans l'ouest de la Centrafrique*, IPIS, novembre 2019, 104 p.
- KILEMBE (F.), « Assurer la sécurité en République Centrafricaine mission impossible ? » In *Friedrich Ebert Stiftung*, Cameroun, Octobre 2014, 28 p.
- LEABA (O.), « La crise Centrafricaine de l'été 2001 », in *Politique africaine*, n°84, décembre 2001, p.p.163-175.
- LEGGET (T.), DAWSON (J.), YEARSLEY (A.), *Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale. Une évaluation des menaces*, Rapport UNODC, Viennes, octobre 2011, 119 p.
- LHUILIER (G.), *Minerais de guerre. Une nouvelle théorie de la mondialisation du droit*, FMSH-WP, n°36, juillet 2013, 42 p.
- MASSALBAYE TENNEBAYE, *Les Peuhls Mbororo de Centrafrique une communauté qui souffre*, Rapport, AIDSPC, octobre 2014, 58 p.
- MOULAYE (Z.), *La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Mali, février 2014, 33 p.
- MUSILA (G.M.), *La Cour Pénale Spéciale et autres options de responsabilité en République Centrafricaine : recommandations politiques et juridiques*, étude spécifique n°2, Académie Internationale des Principes de Nuremberg, 2016, 61 p.
- NGOUMBANGO KOHETTO (J.), *L'accès au droit et à la justice des citoyens en République Centrafricaine*, Thèse, Université de Bourgogne, Paris, 2013, 590 p.
- NIEWIADOWSKI, (D.), « La République centrafricaine : Le naufrage d'un État, l'agonie d'une nation », 21 janvier 2014, 27 p.
- OBALE (O.), *Du conflit à l'illégalité : cartographier le commerce des diamants de la République centrafricaine au Cameroun*, Partenariat Afrique Canada, décembre 2016, 36 p.
- OIM, *Les dimensions migratoires de la crise en République centrafricaine « Considérations à court, moyen et long terme »*, Genève, août 2014, 11 p.
- Organe International de Contrôle des Stupéfiants, Rapport 2019, 158 p.
- Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs adopté le 15 décembre 2006, à Nairobi.
- Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement des conflits, de Maintien de paix et de sécurité dans la CEDEAO adopté à Lomé en 1999.
- REITANO (T.) et HUNTER (M.), *Le paradoxe crime-développement. Crime organisé et objectifs de développement*

- durable*, Rapport n°2, enact, février 2018, 48 p.
- Résolution 53/111 relative à la « Criminalité transnationale organisée » du 20 janvier 1999, document A/RES/53/111.
 - Résolution 55/25 contenant la « Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée » du 8 janvier 2001, Document A/RES/55/25.
 - Résolution 55/255 contenant le « Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée » du 8 juin 2001, Document A/RES/55/255.
 - ROSIERE (S.), *Dictionnaire de l'espace politique : géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008, 319 p.
 - SEMNINAKPON HOUENOU (A.), « Aspects de la crise en République centrafricaine », mis en ligne le 30 novembre 2016, consulté le 20 décembre 2020. URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1255>
 - *Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. 2015-2020*, Rapport UNODC.
 - TAMEKAMTA ZOZIME (A.), « Centrafrique pourquoi est-on arrivé là et quelle paix au-delà de Djotodjia et de la MISCA ? », In *NAP*, n°14, janvier 2014, 9 p.
 - TAMEKAMTA ZOZIME (A.), *Gouvernance, rébellions armées et déficit sécuritaire en RCA*, Note d'Analyse du GRIP, 22 février 2013, Bruxelles. URL: <http://www.grip.org/fr/node/821>
 - TIADJEU (G.B.), « L'enregistrement des réfugiés dans la façade Est du Cameroun », In *Reconnaître les personnes en tant que réfugiés*, RMF, n°65, novembre 2020, p.p.47-49.
 - UNIDIR, *Gestion des armes et des munitions (GAM) en Afrique*, In Programme des armes classiques, Rapport, publié le 6 mai 2020, 39 p.
 - VIRCOULON (T.), *Écosystème des groupes armés en Centrafrique*, Notes de l'IFRI, Avril 2020, 36 p.